

dans le quel il flétrit cet opuscule de M. de la Guéionnière. Le littérateur M. Poujoulat a aussi imité leur exemple : dans son pamphlet, il démontre clairement entr'autres idées que la brochure, interprète de l'empereur tout en paraissant reconnaître la souveraineté spirituelle du pape, ne tend à rien moins qu'à paralyser son action, en voulant mettre le pape sous la dépendance du roi d'Italie et en faire ainsi "un patriarche Bysantin." Le mandement de Mgr. de Poitiers, où il semble comparer le gouvernement Français à celui de Ponce-Pilate va dit-on, être présenté au conseil d'Etat. Les conclusions du mandement sont très-énergiques : voici celles qui précèdent la demande de nouvelles prières :

Art. 1er. Nous rejetons, censurons et réprouvons les accusations d'ingratitude, d'entêtement, d'injustice, d'esprit de parti et autres allégations outrageantes envers le Pontife romain et envers le clergé français, contenus dans la brochure sus-nommée.

Art. 2. Nous recommandons aux fidèles de se tenir en garde contre toutes les assertions impies et calomnieuses d'une partie de la presse périodique au sujet des événements actuels, envisagés dans leurs rapports avec la religion et l'Eglise.

Le projet d'adresse que le sénat Français a fait en réponse au discours du trône, en voulant encourager la politique impériale, a mécontenté tout le monde : les partisans de l'unité italienne, parcequ'il veut le pouvoir temporel du pape, les catholiques sincères, parcequ'il approuve la politique de l'Empereur dans les affaires de Rome. Cette adresse va exciter de vives discussions au Sénat.

Les Piémontais signalent toujours leur pouvoir en Italie par les scènes de la barbarie la plus révolante. A Naples, ils viennent de déclarer la guerre aux institutions religieuses et de supprimer les couvents. Cet acte a soulevé plusieurs insurrexions dans la ville et à Portici. Quant à Messine, le siège doit en commencer bientôt : le commandant de la place est encouragé par François II à se défendre vaillamment.

Les puissances Européennes n'ont encore rien arrêté sur les affaires de Syrie, ayant remis leur conférence. La presse Anglaise qui s'élève encore contre l'occupation de l'armée Française en cette province, voit aussi de mauvais œil l'intervention de la France à Rome : les troupes françaises doivent néanmoins continuer à protéger le Pape.

PREMIERS.

RHÉTORIQUE.

A. Michaud, en amplification.

SECONDE.

J. Pérusse, en vers latins.

TROISIÈME.

Th. Jobin, en vers latins.

QUATRIÈME.

E. Couture, en thème grec.

CINQUIÈME.

Moffat en version latine.

SIXIÈME.

J. Belleau, N. Paquet et E. Labrecque (2 fois) en leçons.

J. B. Blouin, en français.

SEPTIÈME.

C. Darveau, en version latine.

HUITIÈME.

J. Ballantyne, en français.

D É C È S.

Décédé, à la Pointe-Lévy, le 15 du courant, à l'âge de 10 ans Arthur Legendre, fils de Félix Legendre, écuyer arpenteur. Il était élève externe du Collège de N. D. de Lévy ; son enterrement a eu lieu lundi matin. C'est le second élève enlevé par la mort depuis le commencement de l'année scolaire.

COMMENT NOS PÈRES CÉLÉBRAIENT LA SAINT-JOSEPH.

Dans un temps où on n'étudiait l'histoire du Canada que lorsqu'on n'avait pas d'autre chose à faire, on a pu se demander si Saint-Joseph a jamais été choisi canoniquement comme premier patron du pays, et même si sa fête a été célébrée plus pompeusement qu'aujourd'hui. Heureusement que depuis quelques années nos bibliothèques se sont tellement enrichies et multipliées, que souvent ce qui pouvait être un mystère alors n'offre plus guères l'ombre d'un doute. D'abord, que Saint-Joseph ait été dès le commencement de la colonie, le premier patron du Canada, c'est ce que plusieurs passages de nos documents anciens attestent clairement, entre autres les Relations et le Journal des Jésuites. Mais le plus ancien et le plus explicite sur le choix de Saint-Joseph pour patron, c'est un fragment des mémoires du P. Joseph Le Caron, récollet. Ce fragment nous a été conservé par le P. Leclercq (1) : " Nous avons fait, dit-il, une grande solennité, où tous les habitants se sont trouvés, et plusieurs sauvages, par un vœu que nous avons fait à Saint-Joseph, que nous avons choisi pour le Patron du pays et protecteur de cette église naissante." Ce mémoire fut envoyé au Père Provincial des Récollets en 1624. (2) Donc, dès cette année 1624, Saint-Joseph était choisi dans les formes pour principal

ou premier patron de toute la Nouvelle-France. C'est ce qui est encore prouvé surabondamment par les quelques détails que nous nous permettons de donner ici sur la manière dont on célébrait alors, ou peu après, la fête de ce grand Saint.

La Relation de 1637 est celle qui nous donne là-dessus les détails les plus circonstanciés. Elle renferme même une figure assez grossière du feu d'artifice que l'on ajoutait assez souvent au feu de joie annuel. (3)

" La fête du glorieux patriarche Saint-Joseph, père, patron et protecteur de la Nouvelle-France, est l'une des grandes solennités de ce pays ; la veille de ce jour, qui nous est si cher, on arbora le drapeau, et fit-on jouer le canon, comme j'ai dit ci-dessus. Monsieur le Gouverneur fit faire des feux de réjouissance, aussi pleins d'artifice que j'en aie guère vu en France. D'un côté, on avait dressé un pan sur lequel paraissait le nom de S. Joseph en lumières ; au-dessus de ce nom sacré, brillaient quantité de chandelles à feu, d'où partirent dix-huit ou vingt petits serpenteaux, qui firent merveille. On avait mis derrière cette première invention quatorze grosses fusées, qu'on fit enlever les unes après les autres, avec l'étonnement des Français et bien plus des sauvages, qui n'avaient jamais rien vu de semblable ; ils admiraient la pluie d'or, ou de feu, et les étoiles qui retombaient de fort haut, le feu des fusées se portant tantôt tout droit, maintenant comme en arcade, et toujours bien haut dans l'air.

Assez proche de là, on avait dressé un petit château, fort bien proportionné et enrichi de diverses couleurs ; il était flanqué de quatre tourelles remplies de chandelles à feu, qui faisaient voir par leur clarté toute cette petite batterie à découvert. Il y avait autour de cette machine seize grosses lances à feu, revêtues de saussissons. Aux quatre coins d'icelle, on voyait quatre roves montantes et une autre plus grande au-dessus du château, qui tournait autour d'une croix à feu, éclairée de quantité de chandelles ardentes qui la faisaient paraître comme toute couverte de diamants. De plus on avait mis autour de cette forteresse, à égales distances, quatre grosses trompes, d'où l'on vit sauter treize douzaines de serpenteaux, sortant six à six avec une juste distance, et quatre douzaines de fusées, qui se devaient enlever douze à la fois.

Le Sieur Bourbon avait dressé cette machine, et le sieur de Beaulieu avait

(1) Premier Etablissement de la Foi, vol. I, p. 287.
(2) Ibid. p. 262.

(3) M. A. Côté a eu l'obligeance de nous prêter le fac simile qu'il en a fait faire lors de la réimpression des Relations, en 1858.